

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION RÈGLEMENT NO 378-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 192-2012

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2025, le conseil a adopté le règlement 378-2025 amendant le règlement de zonage 192-2012.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures régulières d'affaires, ainsi que, sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Harrington ce 1^{er} jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.



Steve Deschênes
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus en le publiant sur le site internet de la Municipalité, et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, ce 1^{er} décembre 2025, entre 9 h et 18 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} décembre 2025



Steve Deschênes
Directeur général